

#13

Nouvelle semaine, nouvelles infos !

Au programme de **l'édition #13 de l'Éclair de Génie** :

- Comment choisir sa détection de gaz ?
- La question du jour : quelle est la réglementation sur le renouvellement de la formation incendie ?

C'est parti !



Comment choisir sa détection de gaz ?

En entreprise, la sécurité est devenue un enjeu incontournable pour protéger les biens et les personnes.

La détection de gaz fait aujourd'hui partie intégrante de la sécurité des sites. Choisir le bon système s'associe à une réflexion pour définir les besoins et pour prévenir les incidents graves tels que les fuites de gaz, les incendies et les explosions.

Choisir la bonne détection de gaz n'est pas une tâche facile. Les avancées technologiques constantes ont conduit à une large gamme de détecteurs de gaz, chacun offrant des fonctionnalités spécifiques et des capacités de détection variées.

Il est essentiel de comprendre vos besoins spécifiques, les risques potentiels liés à votre secteur d'activité et les réglementations en vigueur pour prendre une décision éclairée.

[Dans ce nouvel article](#), nous allons explorer les facteurs clés à considérer lors du choix d'un système de détection de gaz pour votre entreprise. Nous aborderons également les différents types de détecteurs de gaz.

À la suite de cela, vous serez en mesure de prendre toutes décisions pour protéger la vie de vos employés, préserver vos biens et maintenir la continuité de vos activités.

[ACCÉDER À L'ARTICLE](#)

La question du jour

Quelle est la réglementation sur le renouvellement de formation incendie ?

L'obligation de renouvellement de la formation à la manipulation des extincteurs reste flou. L'article R4227-39 du Code du travail mentionne un délai de six mois concernant les exercices mais cela ne signifie pas forcément que la manipulation des extincteurs doit être réalisée à chaque exercice.

Dans la pratique, une grande majorité des entreprises renouvelle annuellement cette formation pour plusieurs raisons :

- Renouvellement du personnel par roulement ce qui peut conduire à un recyclage tous les trois ans.
- Nouvelles embauches : la première formation incendie doit intervenir au plus près de la date d'embauche du salarié.
- Maintenir les connaissances et les compétences dans la société.
- Changement de poste et/ou évolution de collaborateurs sur une nouvelle zone.
- La majorité des organismes de contrôle et les assurance le préconisent.

Qu'avez-vous pensé de cette édition ? Partagez-nous votre avis en

répondant à [ce rapide questionnaire](#) (promis, il prend moins de 45s 😊).

Pour encore plus d'actualités et d'informations, retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux!



SECURIPRO

ZA Les Lebreyres, 43400, LE CHAMBON SUR LIGNON

Cet email a été envoyé à `{{contact.EMAIL}}`
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

